

**Présentation des
dispositions et des règles
du SAGE Sioule sur la
continuité écologique et
la qualité de l'eau**

THEMES	OBJECTIFS ASSOCIES	DISPOSITIONS
Agir sur la continuité écologique, la morphologie des cours d'eau et les zones humides pour atteindre le bon état	- Préserver et/ou restaurer la continuité écologique	<input checked="" type="checkbox"/> Améliorer les connaissances sur les poissons migrateurs de l'axe Sioule <input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic systématique des ouvrages et programme opérationnel de restauration de la continuité écologique <input checked="" type="checkbox"/> Priorités définies pour la gestion, l'aménagement ou la suppression d'ouvrages faisant obstacle à la migration <input checked="" type="checkbox"/> Stratégie d'amélioration de la franchissabilité des microcentrales sur l'axe Sioule
	- Limiter les impacts des plans d'eau	<input checked="" type="checkbox"/> Renforcement des diagnostics et des contrôles sur les secteurs les plus sensibles <input checked="" type="checkbox"/> Information sur les bonnes pratiques de gestion et d'aménagement des étangs
	- Préserver et restaurer la morphologie des cours d'eau pour optimiser leur capacités d'accueil	<input checked="" type="checkbox"/> Programme opérationnel de restauration morphologique des cours d'eau <input checked="" type="checkbox"/> Etude de délimitation des têtes de bassin versant et définition d'objectifs de gestion spécifiques <input checked="" type="checkbox"/> Surveillance de la prolifération des espèces envahissantes <input checked="" type="checkbox"/> Assurer une concertation avec les structures en charge des plans de gestion des massifs forestiers <input checked="" type="checkbox"/> Mieux gérer et organiser les activités récréatives aux abords des cours d'eau
	- Améliorer la connaissance et la préservation des zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Connaissance des zones humides <input checked="" type="checkbox"/> Définition des ZHIEP et des ZSGE <input checked="" type="checkbox"/> Intégration des zones humides aux documents d'urbanisme <input checked="" type="checkbox"/> Programmes opérationnels de restauration et de valorisation des zones humides et de sensibilisation
	- Améliorer la connaissance et la préservation du bocage	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement des collectivités s'engageant dans un programme opérationnel de restauration et d'entretien du bocage
Préserver, améliorer et sécuriser la qualité des eaux pour atteindre le bon état	- Connaître pour maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses	<input checked="" type="checkbox"/> Réhabiliter et confiner les sites contaminés (Pontgibaud) <input checked="" type="checkbox"/> Mieux connaître l'impact de certains rejets ponctuels de substances dangereuses (station d'épuration, décharges) <input checked="" type="checkbox"/> Mieux cerner l'impact et les solutions de gestion des sédiments des retenues de Fades Besserves et de Queuille <input checked="" type="checkbox"/> Mieux cerner l'impact et les solutions de gestion des sédiments des étang de Tyx et Chancelade <input checked="" type="checkbox"/> Renforcer le suivi des PCB
	- Réduire les pollutions en nitrates et pesticides	<input checked="" type="checkbox"/> Diagnostics globaux d'exploitations agricoles (amélioration des pratiques, évolution de systèmes) <input checked="" type="checkbox"/> Mieux connaître les utilisations non agricoles de produits phytosanitaires <input checked="" type="checkbox"/> Réductions des utilisations non agricoles des pesticides
	- Réduire les pollutions en phosphore	<input checked="" type="checkbox"/> Réaliser les profils de baignade <input checked="" type="checkbox"/> Réduire l'impact des rejets d'assainissement collectif - réseaux <input checked="" type="checkbox"/> Réduire l'impact des rejets d'assainissement collectif - station d'épuration <input checked="" type="checkbox"/> Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles liées à l'agriculture <input checked="" type="checkbox"/> Dispositions spécifiques visant les exploitations d'élevage
Préserver et améliorer la quantité des eaux pour atteindre le bon état	- Organiser la gestion des prélèvements par le SAGE	<input checked="" type="checkbox"/> Mise en place d'une gestion volumétrique à l'échelle de la ressource de la Chaîne des Puys
	- Programme d'économies d'eau visant les collectivités	<input checked="" type="checkbox"/> Plan de communication sur les économies d'eau <input checked="" type="checkbox"/> Programmes d'économies d'eau visant les collectivités
Protéger les population contre les risques d'inondations	- Réduire la vulnérabilité aux inondations	<input checked="" type="checkbox"/> Améliorer la prévision, la prévention et la protection contre les crues à l'échelle du bassin versant de la Sioule <input checked="" type="checkbox"/> Organiser la gestion de crise et entretenir la culture du risque
Partager et mettre en oeuvre le SAGE	- Anticiper la mise en oeuvre du SAGE et du contrat territorial, et assurer la coordination des actions	<input checked="" type="checkbox"/> Maintenir une gouvernance pérenne pour la mise en oeuvre du SAGE
	- Volet communication du SAGE	<input checked="" type="checkbox"/> Identifier les besoins de communication / sensibilisation pour accompagner les mesures proposées

Le PAGD du SAGE Sioule c'est :

- 5 enjeux

- 13 objectifs

- 36 dispositions

1. Agir sur la continuité écologique, la morphologie des cours d'eau et les zones humides pour atteindre le bon état





DISPOSITION

1.1.4

Stratégie d'amélioration de la franchissabilité des microcentrales sur l'axe Sioule - 1. Moyens de suivi et de gestion

Mise en oeuvre

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)

Maitrise d'ouvrage organisationnel : Structure porteuse du SAGE

1. Maître d'ouvrage opérationnelle (anguille) : Association LOGRAMI
2. Maître d'ouvrage opérationnelle (saumon) : Association LOGRAMI

Financeurs potentiels

Europe, AELB, financeurs dans cadre du Plan Loire - Contrat de Plan Etat Région.

Partenaires

Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Allier et du Puy-de-Dôme
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier

Coût

1. 40 000€
2. 50 000 €

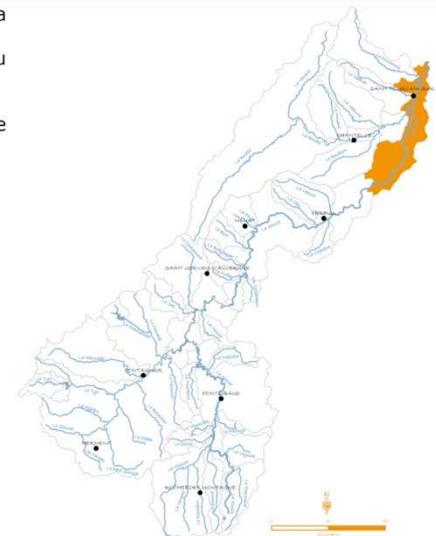
Indicateurs de suivi

Mise en place des dispositifs de suivi
Résultats du suivi des populations de saumons et d'anguilles
Tenue d'une réunion d'un Comité de pilotage autour des suites à donner (faisabilité et efficience des arrêts de turbinage)

Masses d'eau concernées et secteurs prioritaires

FRGR0273 - La Sioule depuis Jenzat jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR0272c - La Sioule depuis la retenue du Queuille jusqu'à Jenzat

Secteur prioritaire : La Sioule en aval de Jenzat



RELEVÉ DE LA SILOULE - COLLEGE AU SAGE SILOULE - SILOULE - MA D'OUVRAGE : BA D'OUVRAGE - 10/11 - 19/03/2010
Relevé de la Sioule - Association ANEFA - 19/03/2010

Calendrier

- | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|----|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|----|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 1. | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2. | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|----|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|----|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|

DISPOSITION

1.1.5

Stratégie d'amélioration de la franchissabilité des microcentrales sur l'axe Sioule - 2. Programme de travaux



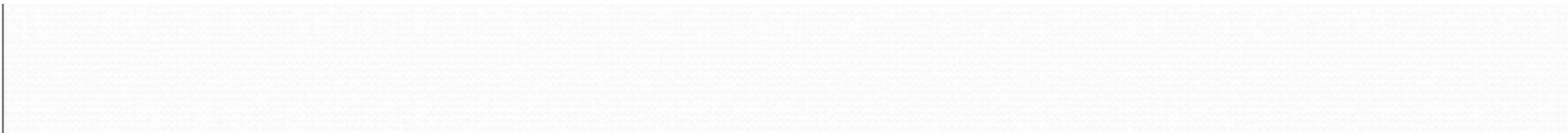


II. Préserver, améliorer et sécuriser la qualité des eaux pour atteindre le bon état

OBJECTIF

2.2

Réduire les pollutions en nitrates et pesticides



DISPOSITION

2.2.3b

Réduction des utilisations non agricoles de pesticides: version 2 (plus ambitieuse)



Mise en oeuvre

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)

1. Conseils Généraux, RFF-SNCF, APPR
2. Communes, EPCI

Financiers potentiels

1. Conseil Général 03, Conseil général 63, RFF / SNCF
2. Maîtres d'ouvrages, Agence de l'Eau, Région, Conseils Généraux

Partenaires

Phyteauvergne (DREAL)

Coût

1. 30 000 € par gestionnaire (coût d'études)
2. 290 000 à 800 000 € (études et atteinte du zéro herbicide selon nombre de communes s'engageant)

Indicateurs de suivi

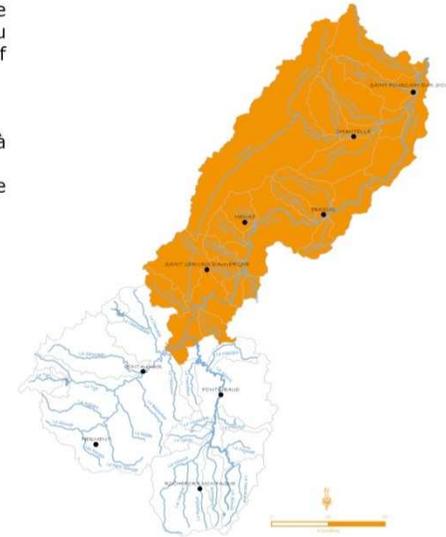
Signature des 2 Chartes
Proportion de communes du territoire couvertes par un plan de désherbage / signataires de la charte Phyt'eauvergne

Masses d'eau concernées et secteurs prioritaires

Masses d'eau souterraines : Alluvions de l'Allier aval, Sables, argiles et Calcaires du Tertiaire de la Plaine de la Limagne, Massif central.

Masses d'eau cours d'eau :
FRGR0273 - La Sioule depuis Jenzat jusqu'à sa confluence avec l'Allier
FRGR0272c - La Sioule depuis la retenue de Queuille jusqu'à sa Jenzat
FRGR0282 - La Bouble et ses affluents
FRGR1752 Le Boublon et ses affluents
FRGR1805 - Le Gaduet et ses affluents
FRGR1830 - Le Douzenan et ses affluents
FRGR1794 - La Veuvre et ses affluents

Basse et Moyenne Sioule, Bouble aval



ÉLABORATION : DREAL AUVERGNE / DREAL ALLIER / DREAL DOUZE / DREAL HAUTE-LOIRE / DREAL HAUTE-VIENNE / DREAL PUY-DE-DÔME / DREAL NORD-PYRÉNÉES
MISE À JOUR : AOUT 2014

Calendrier

1.	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2.	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
3.	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	4.	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

OBJECTIF

2.3

Réduire les pollutions en phosphore



DISPOSITION

2.3.3

Réduire l'impact des rejets de l'assainissement collectif : Stations d'épurations

DISPOSITION

2.3.6

Dispositions spécifiques visant les exploitations d'élevage : gestion de la divagation du bétail, des effluents d'élevage et de laiterie/fromagerie)

Mise en oeuvre

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)

1. Exploitants agricoles

Financeurs potentiels

1. Agence de l'Eau dans le cadre du Contrat Territorial (aspect divagation du bétail)
2. AELB

Partenaires

Chambres d'agriculture, structure porteuse du Contrat Territorial, Etablissements professionnels agricoles (prestataires, coopératives, etc.), PRA

Coût

1. 10 000 € (action sur la divagation du bétail aux abords de cours d'eau)
- 1 millions d'€ (action sur l'augmentation de la capacité de stockage des effluents pour non épandage par temps de neige)
2. NC

Indicateurs de suivi

Masses d'eau concernées et secteurs prioritaires

Ensemble des masses d'eau situées à l'amont de la retenue des Fades Besserves

Secteurs prioritaires : Amont des Fades



Modélisation : OASIS / HYDROLOGIE - I.C.E. Au PAYS D'OUZOU - Service : Eau potable - 30/03/2016
Région Auvergne - Agence de l'Eau AEGPA - 18/04/2016 - Fades 2017

Calendrier

1. 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023
2. 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023

Règles relative à la disposition 2.3.6

- Toute déclaration/autorisation ou renouvellement de déclaration/autorisation d'exploitation agricole soumise au régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, doit respecter l'interdiction d'épandre tout effluent, quel que soit le type de fertilisant concerné, sur les sols présentant les caractéristiques suivantes :
 - sols détrempés ou inondés,
 - sols enneigés quelle que soit la pente de la parcelle,
 - sols gelés en surface,
 - sols pris en masse par le gel quelle que soit la pente de la parcelle.
- Cette règle s'applique sur le secteur « Amont des Fades » tel que délimité sur la carte X du règlement.